



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épinal le 13 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution aquatique sur le ruisseau du Clan – Commune de Senaide

Une pollution aquatique ayant provoqué une mortalité piscicole a été constatée aujourd'hui sur le ruisseau du Clan sur le territoire de la commune de Senaide.

Un barrage permettant de stopper sa propagation est en place.

Cette pollution n'a pas d'impact sur la consommation d'eau potable.

Par mesure de précaution, et jusqu'à nouvel ordre, toute pêche est interdite sur le ruisseau du Clan de la commune de Senaide jusqu'à la limite départementale de la Haute-Marne. L'abreuvement des animaux dans le ruisseau est également proscrite.

La même mesure est mise en place sur le territoire haut-marnais ;

- sur le ruisseau de Clan de la limite départementale des Vosges et jusqu'à sa confluence avec l'Apance située sur la commune de Villars-Saint-Marcellin
- sur l'Apance et ses affluents, de la confluence avec le ruisseau de Clan et jusqu'à la limite aval avec le département des Vosges.

Une surveillance est mise en place. Un point de situation sera réalisé demain matin.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex